

La statistique dans la cité n° 34 - avril 2023

Sommaire du n°34 - avril 2023

Éditorial

Méthodes :

- *Sexe, genre et recensements*
- *Combien les femmes immigrées ont-elles d'enfants ?*

Feuilleton :

- *Le point sur l'affaire Georgiou :
une nouvelle éclaircie dans un ciel toujours plombé ?*

Nous avons lu

Annonces

Vie du groupe

Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))

Éditorial

La France connaît depuis plusieurs semaines des troubles sociaux liés à la réforme des retraites proposée par le gouvernement et adoptée par le Parlement dans le cadre d'une procédure qui s'est achevée par la mise en œuvre de l'article 49-3 de la Constitution (1). Les débats multiples autour de cette réforme ont été vifs et contradictoires et ce n'est pas le manque de données statistiques qui les a caractérisés. Bien au contraire, ces données ont été plus qu'abondantes et on peut estimer qu'en l'occurrence les conditions étaient réunies pour que la statistique éclaire les débats. Il faut insister sur le fait que l'écosystème de la statistique publique ne s'arrête pas à la diffusion des données par l'Insee et les différents services statistiques publics, ni aux études que ceux-ci et les économistes peuvent en tirer. L'utilisation de ces données et de ces études par les différents acteurs de la vie politique et sociale et par les médias fait aussi partie de cet écosystème. Ce numéro de *La statistique dans la cité* n'aborde pas cette question, mais le groupe *Statistique et enjeux publics* avait modestement contribué à ces débats en organisant le 13 décembre dernier son 142e Café de la statistique sur le thème *Retraites : quels enjeux ? quels indicateurs pour leur pilotage ?*

On trouvera notamment dans ce numéro une note de lecture présentant un passionnant dossier publié dans la série Insee - Références sur la situation sociale des immigrés et de leurs descendants ainsi qu'un article sur le nombre d'enfants des immigrées. Y figure aussi un article sur l'observation du sexe des personnes dans les recensements de population de différents pays occidentaux et l'ajout d'une question sur le genre. D'autres notes de lecture s'y ajoutent. Par ailleurs, suite à de nombreuses livraisons antérieures de *La statistique dans la cité*, il est fait part du dernier avatar du harcèlement juridique auquel doit faire face Andreas Georgiou, directeur d'Elstat, l'office statistique grec, de 2010 à 2015, harcèlement d'autant plus surprenant que depuis 2010, la Grèce se comporte strictement dans le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Et comme d'habitude, nous souhaitons que nos lecteurs puissent nous faire part de leurs réactions et de leurs commentaires sur nos activités et en particulier sur cette infolettre en nous écrivant à l'adresse sep@sfds.asso.fr.

(1) Au moment où ce numéro de La statistique dans la cité est en train d'être bouclé, les décisions du Conseil constitutionnel sur les différents recours qui lui ont été soumis n'étaient pas encore connues.

Méthodes

Sexe, genre et recensements

Les statistiques démographiques témoignent de l'état des sociétés, non seulement par leurs résultats, mais aussi par les concepts et les classifications qu'elles utilisent. La statistique est liée aux institutions et aux courants d'opinion. Lorsque les institutions évoluent rapidement, lorsque les opinions se divisent, ces divergences se reflètent dans les outils statistiques. C'est ce qu'on peut constater en ce moment à propos de l'observation du sexe des personnes dans les recensements de population de différents pays occidentaux des années 2020-2023 ⁽²⁾.

La forme traditionnelle de la question sur le sexe dans les bulletins des recensements est « Quel est votre sexe ? » ou seulement « Sexe », question assortie de deux cases 'Masculin' et 'Féminin'. C'est cette forme que l'on trouve dans les bulletins censitaires d'Angleterre, d'Espagne, des États-Unis, d'Italie et de France. Les autres pays, mais aussi l'Angleterre, adoptent d'autres formulations, que l'on peut classer en trois groupes, éventuellement combinés :

1. Remplacer le mot 'sexe' par l'expression 'sexe à la naissance' (Nouvelle-Zélande), 'sexe assigné à la naissance' (Canada), ou encore 'sexe tel qu'indiqué dans le répertoire des naissances' (Allemagne). Cette modification relie la caractéristique en question avec un acte administratif, ce qui n'est pas le cas de la formulation traditionnelle.

2. Ouvrir la possibilité de répondre à la question « Sexe » avec une troisième modalité, voire plus, à côté de 'Masculin' et 'Féminin'. C'est le cas en Allemagne, où les modalités supplémentaires sont : 'de genre divers' et 'Non précisé dans le registre des naissances'. C'est aussi le cas en Australie, où la question, qui ne porte pas de titre, est formulée ainsi : « La personne est-elle 'Masculine', 'Féminine', 'Non binaire' ? ».

3. Poser, en plus de la question sur le sexe, une question sur le genre. C'est le cas au Canada, où la question sur le genre est assortie de trois modalités, la troisième étant ouverte : 'Masculin', 'Féminin', 'Spécifiez le genre de cette personne'. Procédé similaire en Angleterre, où la question sur le genre est posée à titre facultatif aux plus de seize ans : « Est-ce que le genre avec lequel vous vous identifiez est le même que votre sexe enregistré à la naissance ? 'Oui', 'Non' ; si 'Non', écrivez votre identité de genre ». Et en Nouvelle-Zélande : « Genre : 'Masculin', 'Féminin', 'Autre' », la troisième modalité étant ouverte.

Entre les pays, on le voit, une grande diversité règne.

L'utilisation des deux mots 'sexe' et 'genre' mérite d'être analysée. Le mot 'genre' renvoie sans aucun doute à une caractéristique qui peut être choisie par la personne concernée. Lorsque les deux mots figurent comme deux questions différentes sur le même questionnaire, on pourrait en déduire que le mot 'sexe' renvoie à la caractéristique non choisie, immuable. Mais, au Canada comme en Nouvelle-Zélande, c'est le sexe enregistré à l'état civil qui est explicitement visé ; et il peut lui-même être modifié, dans ces pays, sur simple déclaration de la personne concernée (adulte). La maîtrise de chaque personne sur l'affichage de sa propre identité s'exerce sur les deux concepts. La différence entre sexe et genre reste alors incertaine, sauf à considérer que le sexe, c'est simplement le « genre enregistré à l'état civil ».

Cette acception s'écarte de la compréhension populaire traditionnelle et de la représentation scientifique des généticiens. La première considère que le sexe est une caractéristique naturelle qui s'impose à chaque personne, comme la date de naissance, et que l'état civil enregistre (et non assigne). La deuxième fait référence aux chromosomes 'XY' et 'XX', qui déterminent à leur tour les phénotypes 'féminin' et 'masculin', sauf dans un nombre très faible de cas. Les lois nouvelles écartent l'une et l'autre de ces acceptions. La pratique des statisticiens, au moins dans les recensements, tend à s'aligner sur ces lois.

Reste à savoir si ceux qui répondent aux questionnaires sont prêts à adopter le nouveau sens d'un mot ancien. On doit se demander également si une partie du pouvoir explicatif de la caractéristique 'sexe' n'est pas perdue en route. Tant que les mentions d'un « troisième sexe » restent très peu nombreuses, ce risque n'existe pas. Si cela devait changer, il faudrait inventer un nouveau mot pour recueillir et utiliser la caractéristique génétique.

(2) Les questionnaires examinés dans cette revue très incomplète sont les bulletins individuels des recensements suivants : Mikrozensus 2022 en Allemagne ; Census 2021 en Australie ; Census 2021

au Canada ; Censur 2021 en Angleterre ; Encuesta de características esenciales de la población y las viviendas 2021 en Espagne ; enquête de recensement 2023 en France ; Censimenti permanenti popolazione e abitazioni 2022 en Italie ; 2023 Census en Nouvelle-Zélande ; Censur 2020 aux États-Unis. Le questionnaire du Relevé structurel de la Suisse en 2022 ne comporte aucune question sur le sexe ; ce questionnaire est apparié avec les fichiers de l'état civil. La situation est analogue en Belgique (Registre national des personnes physiques).

Combien les femmes immigrées ont-elles d'enfants ?

C'est la question qui est posé par l'Insee dans le [numéro 1939 de février 2023 de la série Insee-Première](#). La fécondité des immigrées est observée d'une part pour son intérêt propre - mieux connaître cette population - et d'autre part pour comprendre leur contribution à la natalité française, qui, dans la période récente, s'élève à près du quart des naissances. Cet article, et le document méthodologique qui l'accompagne, présentent des données nouvelles et proposent un indicateur original pour suivre la fécondité des immigrées en France.

Les données nouvelles sont tirées de l'[enquête « Trajectoires et origines 2 »](#) collectée en 2019-2020 par l'Insee et l'Ined. L'échantillon de cette enquête comporte un nombre important d'immigrées, à qui l'on a demandé en particulier d'indiquer les dates de leurs entrées ⁽³⁾ en France et les dates de naissance de tous les enfants qu'elles ont eus, avant ou après leur entrée en France. Ces informations confirment que fécondité et immigration ne sont pas pour ces personnes des événements indépendants : les naissances sont concentrées dans les années qui suivent l'entrée en France, elles sont plus rares, mais pas inexistantes, dans les années qui précèdent cette entrée.

L'indicateur original est un « indicateur conjoncturel de fécondité ajusté » pour les immigrées.

Habituellement, les indicateurs statistiques résumant la fécondité d'un groupe de femmes vivant en France sont calculés à partir des données de l'état civil français. Il peut s'agir de la descendance finale d'une génération ou d'un groupe de générations - nombre moyen d'enfants par femme d'un groupe de femmes ayant achevé leur vie féconde ; ou de l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'année t (ICF) - nombre moyen d'enfants par femme qu'aurait une génération fictive de femmes qui auraient à chaque âge le taux de fécondité observé dans l'état civil de l'année t. La descendance finale est l'indicateur irréfutable, mais il faut attendre longtemps pour le connaître. L'indicateur conjoncturel peut être calculé rapidement après l'année t, mais il est artificiel : aucune population réelle de femmes ne connaîtra cette succession de taux de fécondité par âge tout au long de sa vie féconde ⁽⁴⁾.

Dans le cas des immigrées, leur descendance finale ne peut être évaluée à partir de données observées uniquement dans l'état civil en France, sans prendre en compte les enfants nés de ces femmes à l'étranger. Pour estimer leur descendance finale, il faut une enquête comme TEO2, indépendante de l'état civil français. C'est ce que présente l'étude de l'Insee.

Quant à l'indicateur conjoncturel de fécondité des immigrées, si on l'évalue à partir de l'état civil français, on doit se souvenir que les naissances en France, après l'immigration, sont plus nombreuses que celles intervenues avant l'immigration. En tant que caractéristique de la fécondité d'un groupe de femmes, c'est donc un indicateur surestimé. C'est pourquoi l'auteur propose une méthode consistant à imaginer que l'on observe, à la date t, non seulement la fécondité (forte) des femmes déjà immigrées, mais aussi la fécondité (moins forte) de celles qui immigreront au cours des années à venir. Cette méthode suppose d'une part d'estimer les flux futurs d'immigration, d'autre part d'estimer les naissances actuelles de ces futures immigrées. Ceci est fait en s'appuyant sur les données du passé. L'ajustement conduit à abaisser de 20 % l'ICF des femmes immigrées.

On peut s'interroger à deux titres sur l'opportunité de cet ajustement. Premièrement, les immigrées du futur ressembleront-elles à celles du passé, tant en nombre qu'en fécondité antérieure à leur immigration ? Une part importante de l'ICF repose alors non pas sur des données observées à l'année t mais sur une modélisation. En second lieu, lorsqu'il s'agit de l'apport de l'immigration à la natalité en France, seules les naissances en France comptent. De ce point de vue, y a-t-il lieu d'effacer les effets du choix de calendrier fait par les immigrées ?

(3) Certaines femmes concernées sont susceptibles de faire des allers-retours entre leur pays d'origine et la France.

(4) Une remarque analogue peut être faite pour l'espérance de vie.

Feuilleton

Le point sur l'affaire Georgiou : une nouvelle éclaircie dans un ciel toujours plombé ?

La statistique dans la cité fait régulièrement le point sur le feuilleton juridique et le harcèlement qu'Andreas Georgiou, président de l'office statistique grec, Elstat, de 2010 à 2015, subit depuis maintenant plus de dix ans ⁽⁵⁾.

Dans notre dernier numéro, le n° 33 (février 2023), nous avons informé nos lecteurs de la saisine par Andreas Georgiou de la Cour ⁽⁶⁾ européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg. Il demandait à cette Cour de dire si ses droits à une justice équitable avaient été violés lors de sa condamnation pour « violation du devoir » pour avoir transmis à Eurostat les chiffres de l'année 2009 sans avoir demandé l'aval du conseil d'administration d'Elstat alors que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne attribue au responsable de l'Institut national de la statistique « la responsabilité exclusive du choix des méthodes, normes et procédures statistiques, du contenu et du moment des publications statistiques ». Il avait demandé auparavant à la Cour suprême de poser une question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour que cette dernière dise si sa conduite avait été conforme au code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cette demande lui avait été refusée. Dans son arrêt du 14 mars 2023, la CEDH a estimé que les droits à une défense équitable d'Andreas Georgiou avaient été violés. La Grèce est tenue par cet arrêt et les tribunaux grecs vont devoir se ressaisir de l'affaire.

Par ailleurs, le n° 33 de *La statistique dans la cité* faisait état du recours déposé par Andreas Georgiou devant la Cour suprême suite à sa condamnation en appel pour « calomnie simple ⁽⁷⁾ » envers Nicolas Stroblos, l'ancien directeur des comptes nationaux de la statistique grecque de 2006 à 2010 ; cette condamnation était le résultat de la procédure engagée parce qu'Andreas Georgiou avait « osé » évoquer les nombreuses manipulations des statistiques des finances publiques par ses prédécesseurs entre 2004 et 2009, manipulations largement reconnues depuis par la communauté statistique et notamment par Eurostat. Rappelons que la Cour suprême s'est réunie le 16 janvier 2023 et a mis son jugement en délibéré, sans fixer de date précise pour rendre son arrêt.

On voit donc bien que, malgré le soutien que la CEDH vient d'apporter à Andreas Georgiou, l'affaire est encore loin d'être terminée et la communauté statistique internationale ne doit pas relâcher ses efforts dans le soutien qu'elle apporte à notre collègue.

(5) Voir les numéros 6 (octobre 2017), 10 (juin 2018), 11 (octobre 2018), 14 (avril 2019), 17 (décembre 2019), 24 (avril 2021) 26 (octobre 2021), 27 (décembre 2021) et 33 (février 2023). Ces numéros sont accessibles dans les pages du groupe Statistique et enjeux publics sur le site de la SFdS.

(6) La Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction du Conseil de l'Europe chargée de veiller au respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les 47 États qui l'ont ratifiée. Elle ne doit pas être confondue avec la Cour de justice de l'Union européenne qui siège à Luxembourg.

(7) Dans plusieurs pays, généralement anglo-saxons, il y a « calomnie simple » lorsqu'une personne a cherché délibérément à porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une autre personne, qu'il s'agisse de faits réels ou mensongers. Cette notion n'est pas équivalente à la notion de diffamation en droit français ; en France, une plainte pour diffamation n'est pas recevable si les faits sont véridiques, sauf lorsque les propos se rapportent à la vie privée d'une personne.

Nous avons lu

Le volume 10 No. 3 (2022) de la revue *Statistique et Société* publié par la SFdS le 21 février 2023 a pour thème l'équité en apprentissage automatique. Il s'agit de l'exigence qui pèse sur les algorithmes de traiter les populations et sous-populations qui constituent une société de façon équitable. Ce dossier apporte de nombreux éléments qui complètent de façon détaillée le *Café de la statistique* tenu le mardi 4 février 2023 sur le thème *Éthique et intelligence artificielle : de quoi parle-t-on ?* En supplément à ce dossier, ce numéro comporte aussi un hommage à André Vanoli ⁽⁸⁾ rédigé par Quentin Dufour du Centre Maurice Halbwachs.

(8) La statistique dans la cité avait fait part du décès d'André Vanoli survenu le 20 février 2022 dans son numéro 30 (juin 2022).

The Economist publie dans son édition du 4 mars 2023 un article sur la situation démographique de la Fédération de Russie qu'il qualifie de cauchemar. Selon cet article, sur les trois dernières années, le pays compte deux millions de morts de plus qu'il ne l'aurait enregistré normalement et la situation s'est aggravée depuis un an du fait de la guerre d'agression en Ukraine et de l'exode. Le nombre de naissances n'est pas plus élevé qu'il ne l'avait été pendant la deuxième guerre mondiale et un démographe de Rosstat, le service fédéral russe des statistiques, a remarqué que le nombre de naissances enregistrées en avril 2022 était même le plus bas depuis le 18^e siècle. L'espérance de vie des hommes de plus de 15 ans est désormais au même niveau qu'en Haïti. Selon certaines informations faites en Union européenne ou aux États-Unis, 175 000 à 250 000 soldats russes auraient été tués ou blessés depuis le 22 février 2022 et entre 500 000 et 1 000 000 de personnes, pour la plupart jeunes ou instruites, auraient échappé au « hachoir à viande » en fuyant à l'étranger. La guerre n'est pas la principale cause de cette situation mais elle l'a considérablement aggravée. Les racines de la crise démographique russe remontent en fait à trente ans, depuis l'éclatement de l'URSS. La Russie avait atteint son pic de population en 1994 avec 149 millions d'habitants ; il a depuis « zigzagué » vers le bas et n'était plus que de 145 millions ⁽⁹⁾ en 2021. Selon les projections établies par la division Population de l'ONU, la population de la Russie pourrait n'être que 120 millions en 2050, ce qui ferait d'elle le 15^e pays le plus peuplé de la planète, alors qu'il était le 6^e en 1995. L'article de *The Economist* conclut que la Russie pourrait entrer dans une boucle catastrophique de déclin démographique.

(9) Ce chiffre exclut les 2,4 millions d'habitants de la Crimée annexée illégalement par la Russie en 2014.

The Conversation France a actualisé dans son [numéro du 6 mars 2023](#) l'article qu'avait rédigé pour eux en 2016 un membre de notre groupe sur le comptage des manifestants. Sept ans plus tard, les médias continuent à publier deux chiffres très différents pour chaque manifestation : celui du ministère de l'Intérieur et celui des syndicats. Pourtant depuis 2018, un consortium de médias finance un bureau d'études indépendant, le cabinet Occurrence, pour produire une troisième estimation. Cette initiative visait à mettre tout le monde d'accord. Cela ne s'est pas produit : les chiffres d'Occurrence ont été proches des chiffres officiels, quelquefois inférieurs ; malgré cela, la CGT a continué à publier ses propres estimations, très supérieures, sans se prêter aux travaux méthodologiques qui pourraient expliquer les écarts. Il ne faut pas se satisfaire d'une symétrie trompeuse entre estimation basse et estimation haute : pour qui prend au sérieux le travail statistique et l'examen soigneux des méthodes, l'estimation basse est plus fiable.

Dans une [publication de sa série Insee Références parue le 30 avril 2023](#), l'Insee propose un dossier très détaillé sur la situation sociale des immigrés et de leurs descendants. La population des immigrés représentait en 2021 10,3 % de la population vivant en France ; si on prend en compte les descendants de « deuxième génération », ce pourcentage s'élève à 20 % et si on y ajoute ceux de « troisième génération », il devient proche de 31 % ; Cf. [Insee Première du 5 juillet dernier 2022](#) qui montre que la diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations. Ce dossier insiste notamment sur la diversification des généalogies successives liée à la mixité des unions au fil des générations : parmi les descendants d'immigrés de deuxième génération, plus d'un sur deux a un seul parent immigré ; parmi ceux de troisième génération, âgés de moins de 60 ans, neuf sur dix n'ont qu'un seul ou deux grands parents immigrés. L'étude aborde aussi la situation des immigrés sur le marché du travail et sur leurs conditions de vie et les compare à celles observées en population générale. Une des études du dossier particulièrement originale aborde le sujet de [la diversité religieuse](#) et des transmissions intergénérationnelles et pratiques selon les origines. Mais un des principaux enseignements de l'étude est que la situation des immigrés se rapproche de celle des personnes sans lien direct à la migration pour les deuxième et troisième générations.

Annonces

Colloque annuel du Conseil national de l'information statistique (Cnis). 10 mai 2023

Le Cnis organise le 10 mai 2023 au Centre de conférences Pierre Mendès-France des ministères en charge de l'économie et des finances son colloque annuel ouvert au public. Le thème retenu pour ce colloque de 2023 est *Mesurer la transition écologique : perspectives économiques*. Ce colloque invitera à réfléchir aux besoins d'innovation auxquels la statistique publique devra répondre pour garantir l'indépendance, la pertinence et la qualité de l'information diffusée en matière de mesure de

la transition écologique. Trois sessions – macroéconomique et bien-être, entreprises et transformation des modes de production, comportements des ménages : réglementation, incitations et effets redistributifs – seront suivies d’une table ronde prospective consacrée à la mesure des phénomènes à l’œuvre et aux défis pour la statistique publique. Deux grandes questions serviront de fil directeur pendant ce colloque : a-t-on les indicateurs nécessaires pour mesurer l’avancement de la transition écologique et de ses impacts ? Comment améliorer l’acceptabilité sociale, par les acteurs économiques et la population en général, du contrôle accru sur les activités que vont exiger l’observation et les mesures rendues nécessaires pour réformer notre modèle de développement dans le sens de cette transition écologique ? [Le programme de cette journée et le formulaire d’inscription](#) sont disponibles sur le site du Cnis.

Colloque *Un code civil : socio-histoire du numéro de Sécurité sociale*. 22 mai 2023

Les groupes *Socio-histoire des statistiques et de la probabilité* et *Statistique et enjeux publics* coorganisent le 22 mai 2023 avec d’autres institutions ⁽¹⁰⁾ un colloque sur le thème *Un code civil : socio-histoire du numéro de Sécurité sociale* (le NIR, numéro d’inscription au répertoire national d’identification des personnes physiques). Il y sera abordé les aspects historiques de la création du NIR par le régime de Vichy, l’utilisation actuelle du NIR sous le contrôle de la Cnil ainsi que ses biais, sans oublier quelques comparaisons internationales. Le colloque a lieu au campus Jourdan ⁽¹¹⁾ de l’ENS.

(10) *La SSSQ (Society for the Social Studies of Quantification), le CEMS (Centre d’Etudes des Mouvements Sociaux, placé sous la tutelle de l’EHESS, du CNRS et de l’Inserm) et l’Ifris (Institut francilien Recherche Innovation et Société).*

(11) 48 boulevard Jourdan, Paris 14.

Vie du groupe

Depuis la parution du précédent numéro de *La statistique dans la cité* (n° 33 paru en février 2023), une séance des *Cafés de la statistique* a été organisée le 21 mars 2023 sur le thème *Sondages et Médias* ; notre invité était Luc Bronner du journal *Le Monde*. Ce Café était un évènement satellite du 12e Colloque francophone sur les sondages. Il a été tenu en mode hybride, en présentiel au Café du Pont-Neuf comme à l’accoutumée, avec possibilité de suivre son déroulement et d’intervenir dans les débats à l’aide d’une retransmission vidéo.

Les prochains Cafés se tiendront :

- le jeudi 20 avril sur la mesure des performances sportives : nos invités seront Augustin Vicard, directeur de l’INJEP (Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l’éducation populaire) et Amélie Mauroux, cheffe de la Mission enquêtes, données et études statistiques à l’INJEP ; ce Café est organisé en collaboration avec le groupe *Statistique et Sport* de la SFdS ;
- le mardi 9 mai sur l’économie de la défense et les ventes d’armes où notre invité sera Christian Schmidt, professeur émérite à l’Université de Paris-Dauphine, et ancien président de l’*International Defence Economic Association* ;
- le mardi 6 juin sur les nouveaux outils et nouveaux résultats en matière d’inégalités sociales de santé, notre invité étant Benoît Ourliac, sous-directeur de l’observation de la santé et de l’assurance maladie à la Drees ;
- le jeudi 6 juillet sur l’évolution des recensements de population en Europe ; ce Café se tiendra à Bruxelles, en marge des 54es Journées de Statistique de la SFdS.

Responsable de l’infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine